

## Communauté européenne de la mer : un défi à relever pour l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle en s'appuyant sur une agence spécialisée

*The European Maritime Community : a challenge for Europe of the XXI<sup>th</sup> century and the need for a specialized agency*

**Eric-Louis MÉLÉNEC**

Agence de Coopération pour l'Europe de la Mer  
Espace Grand Large - Quai de la Douane - Port de Commerce  
29 200 - BREST - France

**Résumé :** L'auteur présente une Agence dédiée au renforcement d'une politique maritime européenne, et mise à la disposition des opérateurs économiques du secteur maritime, des ports et des collectivités territoriales

**Mots-clés :** *Politique maritime européenne - Agence de Coopération Maritime*

**Abstract :** An Agency dedicated to strengthening a European maritime policy and to servicing the economic operators in the maritime sector, the ports and territorial collectivities is presented.

**Keywords :** *European Maritime policy - Maritime Cooperation Agency*

Le thème 3 *Aménagement et gestion : politiques et stratégies* du colloque Littoral 95 – dédié aux continuités et ruptures sur les littoraux européens – ne pouvait être traité sans que l'Agence de Coopération pour l'Europe de la Mer ne vous soit présentée et mise à votre disposition.

L'ACEM est née, il y a deux ans, d'une initiative prise par le Centre Européen du Développement Régional qui, après avoir mené les premières études prospectives du programme Europe 2000+, a été convaincu de la nécessité d'intégrer la dimension maritime et portuaire dans le schéma d'aménagement du territoire européen.

L'ACEM a donc bénéficié d'un appui du CEDRE pour sa création, mais également de la Conférence des Régions Périphériques et Maritimes (CRPM) de l'Union Européenne qui a lancé en 1993, à l'occasion de son vingtième anniversaire, un pari ambitieux qui n'est pas encore gagné mais qui est d'un intérêt capital pour les régions littorales européennes et plus particulièrement françaises, celui d'une **Communauté Européenne de la Mer**.

Cette Communauté Européenne de la Mer, sous l'auspice de laquelle aurait dû se tenir un colloque tel que celui qui nous réunit aujourd'hui, n'est pas encore devenue réalité et ne le sera pas avant un certain délai, si une mobilisation politique et scientifique n'est pas organisée et orchestrée au profit de celle-ci. Au sein de la CRPM le concept n'a pas été accepté avec enthousiasme ; les régions périphériques et maritimes s'attachant plus à leur périphéricité qu'à leur maritimité, arguant du fait que la dimension périphérique en matière de lobbying était sans doute plus efficace que la dimension maritime jugée trop floue pour elles.

Les États côtiers européens, c'est-à-dire tous les États de l'Union Européenne à l'exception notable du Luxembourg (pourtant titulaire aujourd'hui d'un pavillon en bonne et due forme) n'ont pas non plus montré un intérêt extraordinaire pour cette Communauté Européenne de la Mer. Les participants français dans cette salle ont sûrement suivi le mauvais feuilleton de la mise en place d'une politique maritime ambitieuse pour la France, avec l'annonce d'un Ministère de la Mer, coulé le jour de l'annonce du premier gouvernement de M. Juppé et d'un Comité Interministériel de la Mer, censé le remplacer, mais dont on attend toujours la nomination du Secrétaire Général. Les difficultés, connues au niveau national pour tenter de créer une structure visant à développer une politique maritime ambitieuse, vous laissent entrevoir les quelques vicissitudes que peut connaître le projet de Communauté Européenne de la Mer au sein d'une quinzaine d'États, jaloux de leurs prérogatives sur un domaine maritime que chacun conçoit avec un fort instinct national. Ce défi, que constitue l'éclosion d'une Communauté Européenne de la Mer, sera difficile à relever mais la création d'une Communauté Européenne de Défense et d'une Communauté Économique Européenne n'a pas été non plus aisée et si la première a fait long feu en raison de la position française, la seconde a permis la création de la première puissance économique mondiale.

Une Communauté Européenne de la Mer se doit cependant d'être définie, expliquée, promue auprès des populations littorales et ceci dans toute l'Europe et c'est là la faiblesse du projet, car il ne dispose ni d'un budget spécifique, ni d'une ou de plusieurs personnalités politiques de premier plan passionnées et convaincues par ce dossier. Un tel projet ne peut se contenter d'être évoqué à l'occasion d'une manifestation, d'un colloque et faire l'objet d'une résolution unanime, demandant à ce qu'une telle Communauté s'établisse. Il nécessite d'être soutenu, financé et reconnu comme la priorité pour les régions littorales et périphériques.

L'ACEM est aujourd'hui la seule structure concrète issue du concept de Communauté Européenne de la Mer. Lourde tâche pour une association trop jeune, encore fragile et trop fortement dépendante de programmes de coopération interrégionale, dont l'Union Européenne est incapable d'assurer la pérennité pour des raisons diverses qu'il serait trop long de développer ici.

Ces programmes de coopération interrégionale ont quand même permis depuis 1990 de développer le réseau Arcantel, premier réseau EDI interportuaire entre les ports de la façade atlantique, et le réseau NTMM/Meditel, premier réseau EDI interportuaire entre les ports européens du bassin méditerranéen, pour un budget avoisinant les 2 millions d'écus. Budget limité lorsqu'on le compare aux investissements colossaux consacrés par la Commission aux transports routiers et ferroviaires, qui se chiffrent en milliards d'écus.

Certains des ports membres des réseaux Arcantel et NTMM/Meditel obtenaient cependant pour la première fois, grâce à ces programmes, un cofinancement communautaire. Cela en dit long sur l'intérêt qu'accordent au transport maritime la Commission, les États et même les régions, et sur les budgets qu'ils y ont consacrés ces dernières années.

Cependant, les réseaux Arcantel et NTMM n'ont pas été les seules initiatives ayant bénéficié des fonds de l'article 10b du FEDER (coopération interrégionale) car l'ACEM, pour le compte de la région Bretagne, a pu développer le thème Liaisons Maritimes du programme Atlantis I en 1994 et durant le premier semestre 1995. Ce thème a bénéficié d'un cofinancement de l'ordre de 500 000 écus, montant également limité lorsque l'on connaît les besoins sur la façade Atlantique en matière de transport maritime mais ayant eu cependant le mérite d'exister et de mobiliser l'ensemble des acteurs du secteur maritime des régions de l'Arc Atlantique.

Le programme Atlantis a permis d'organiser deux manifestations d'importance : le Forum de Brest en novembre 1994 et le Forum de Cadix en avril 1995. Plus de 700 élus, armateurs, universitaires, responsables portuaires, responsables nationaux maritimes... ont été mobilisés et ont permis, pendant quelques jours, de faire de l'Arc Atlantique une réalité maritime, ce qu'il n'avait pas vraiment été jusqu'alors.

De nombreuses études réalisées par des cabinets de consultants britanniques, français et espagnols, en relation étroite avec chargeurs, armateurs et ports, ont démontré que l'Arc Atlantique n'était pas un désert maritime, mais qu'il était riche d'un potentiel important dans le domaine du transport maritime et que ce potentiel était une opportunité historique pour des régions en voie de désindustrialisation, perdant des milliers d'emplois dans le secteur primaire (pêche, agriculture), sans espoir sérieux de reconversion.

Le problème qui se pose aujourd'hui est cependant la continuation de ce programme de coopération interrégionale Atlantis, car la Commission Européenne, pourtant convaincue de l'intérêt des travaux menés sous la direction de l'ACEM au profit des régions atlantiques et de leur population, vient de changer les règles de la coopération interrégionale qui risque de devenir la « *coopération interétatique à vocation régionale* ».

Cette modification pourrait être préjudiciable à la mise en place d'un programme Atlantis II et réduira d'autant le cofinancement que les ports et les armateurs étaient en droit d'attendre de la part de la Commission.

L'ACEM se trouve donc aujourd'hui face à un nouveau défi : développer et concrétiser les études et les projets qu'elle a suscités ou conçus, ou laisser s'échapper une initiative qui a permis une mobilisation des acteurs du transport maritime sur l'Arc Atlantique, ayant entraîné un début de synergie maritime Arc Atlantique.

Ce défi ne pourra être relevé qu'à la condition de voir se fédérer les acteurs du transport maritime, les collectivités territoriales et surtout les universitaires, les chercheurs, rassemblés à l'occasion de ce colloque.

Les chercheurs et universitaires en géographie et économie, sont en effet un apport essentiel pour une structure telle que l'ACEM, à l'interface du secteur armatorial et portuaire, des collectivités territoriales et des organisations interrégionales du type CRPM.

Les travaux déjà menés sur le transport maritime par les experts ici présents, dans le cadre par exemple de la publication *Norois* sur l'Arc Atlantique, sont d'un intérêt évident pour les élus des collectivités territoriales ou nationales, mais également pour les armateurs, les ports, les consignataires, les chargeurs.

Y. Lebahy et J. Marcadon ont décrit avec précision la situation actuelle du transport maritime sur l'Arc Atlantique et ont fourni de sérieuses pistes pour définir les stratégies à mettre en place dans ce secteur. Une coordination des travaux menés par ces chercheurs, avec ceux cofinancés par la Commission Européenne et les régions de la Commission Arc Atlantique ou d'autres zones européennes, mais aussi ceux menés par les ports et les États, a tout intérêt à s'établir pour en renforcer la pertinence et l'efficacité.

L'exemple des réflexions menées par divers groupes de travail sur l'Arc Atlantique sans une coordination efficace est probant. Nous disposons aujourd'hui sur cet axe :

- 1 - du groupe de promotion des liaisons maritimes de la Commission Arc Atlantique,
- 2 - des groupes de recherche et de mobilisation issus du thème Liaisons maritimes du programme Atlantis I,
- 3 - du groupe Façade atlantique européenne interétatique, animé par la DPNM française, à vocation internationale,
- 4 - du groupe de ports Nord-Ouest Atlantique (regroupant La Rochelle, Nantes, Brest, Lorient, Saint-Malo),
- 5 - du groupe Transport maritime des Comités économiques et sociaux de l'Arc Atlantique français,
- 6 - du groupe de prospective maritime et littorale sur la façade atlantique française dont la mise en place et le suivi ont été confiés à la DATAR et à la Mission interministérielle de la mer.

Je pense en oublier un ou deux, mais surtout je ne tiens pas compte dans cette liste des travaux menés par plusieurs armateurs avec les ports et les régions, sans aucune coordination et encore moins de concertation.

Cette situation est dommageable à l'ensemble de la stratégie Arc Atlantique et si je comprends, en tant que secrétaire général d'un groupement d'armateurs au cabotage, la confidentialité qui doit entourer la création d'une nouvelle ligne maritime, j'ai des difficultés à admettre une telle profusion d'initiatives désordonnées et parfois concurrentes.

Le thème de cette session est « Quelles politiques et stratégies en matière d'aménagement et de gestion ». Pour y répondre, je mets à la disposition des universitaires ici présents l'ACEM, qui leur permettra de travailler avec les collectivités territoriales, les armateurs, les consignataires, les ports, la Commission, les directions nationales des ports et des flottes de commerce et d'autres partenaires s'il s'en trouve.

Cette proposition est sérieuse et cette coordination est nécessaire car sans elle je ne donne pas cher de l'avenir des ports de l'Arc Atlantique et encore moins de celui des armateurs dont le naufrage est quasiment programmé par une concurrence nord-européenne qu'il ne faut pas craindre de dénoncer.

L'aménagement du territoire européen ne sera équilibré qu'à la condition *sine qua non* de renforcer et de développer le tissu portuaire et armatorial européen. L'ACEM entend s'y consacrer et ne souhaite pas être seule à le faire ; votre appui est attendu car vous avez un rôle essentiel à y jouer.

La Communauté Européenne de la Mer a besoin de vous !